Bibliothèques et réseaux



« Aucune bibliothèque n’est auto-suffisante », Michel Melot

Pour élargir leur offre documentaire, les bibliothèques coopèrent de différentes manières, avec plus ou moins de succès.

**I. Les réseaux de bibliothèques définis par territoires**

**A. Réseau local**

La bibliothèque municipale peut être organisée en plusieurs unités reliées les unes avec les autres.

L’intercommunalité favorise le regroupement de communes, qui peuvent inclure dans leurs statuts la compétence culturelle.

**B. Réseau départemental**

Les conseils généraux ont mis en place des plans départementaux de lecture publique, et les BDP sont au cœur du dispositif.

**C. Réseau national**

Les bibliothèques coopèrent dans un réseau national, particulièrement dans le domaine des ressources documentaires :

* + les CADIST, Centre d’Acquisition et de Diffusion de l’Information Scientifique et Technique, sont réunis dans un réseau documentaire organisé par disciplines,
  + les Pôles associés de la BnF ont pour mission de compléter les collections nationales par des offres locales.

1. **Réseaux de lecture publique : pour quoi faire ?**

**A. Enrichir l’offre documentaire**

Repousser les frontières de la bibliothèque, construire des collections en complémentarité

**B. Faciliter l’accès aux documents**

Pour que les utilisateurs de chaque bibliothèque puissent emprunter dans toutes celles du réseau, deux conditions préalables :

* une carte unique de lecteur avec les mêmes conditions d’inscription,
* un catalogue informatisé en réseau.

Une fois son document repéré et localisé, l’usager a deux solutions pour l’emprunter : soit il se déplace dans la bibliothèque où se trouve le document et le rapporte ensuite à la

bibliothèque d’emprunt, soit le réseau se charge de lui apporter le document dans la bibliothèque où il est inscrit ou dans la bibliothèque de son choix et il rend ensuite le document à la bibliothèque d'emprunt ou dans n'importe quelle autre bibliothèque du réseau.

**C. Animer et promouvoir**

Les programmes d'animation ou d'action culturelle mis en place par les bibliothèques représentent un enjeu important :

* + Ils permettent d'afficher l'ambition culturelle d’un territoire,
  + Ils participent à la construction de son identité territoriale,
  + Ils sont la preuve des économies d'échelle réalisables, résultat d'une mutualisation des moyens,
  + Fédérateurs, ils cimentent le réseau de bibliothèques, bien avant la mise en réseau informatique.

1. **Innover et se spécialiser**

Lieux vivants, chaleureux, accueillants, lieux de lecture mais aussi d’animation et de rencontres, les bibliothèques portent aussi une attention particulière aux publics qui demandent un accueil spécifique ou qui nécessitent une démarche distincte.

**III. Les services liés au réseau de bibliothèques**

**A. Les catalogues collectifs et prêt entre bibliothèques**

La catalogue collectif sert pour le lecteur à identifier et localiser un document au niveau national ; y est souvent associé un service de prêt entre bibliothèques

**Catalogue collectif de France CCFr**

**Le Sudoc (système universitaire de documentation)**

**Autres exemplaires de catalogues collectifs**

* + **RéVOdoc**, réseau documentaire du Val d’Oiseet son catalogue collectif.
  + **Hermine** : des documents sélectionnés pour mieux connaître la Bretagne.
  + **JUMEL** : Jura médiathèques en ligne

**B. Une politique documentaire partagée**

**IV. Réseaux professionnels**

**A. Associations internationales**

Pour les bibliothécaires français, la coopération internationale se traduit pour l’essentiel par leur participation active à quelques associations internationales de bibliothèques et de documentation.

* Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD)
* European Bureau of Library Information and Documentation Associations (EBLIDA)
* International Federation of Library Associations (IFLA)
* Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER)

**B. Associations nationales**

De nombreuses associations professionnelles, généralistes ou sectorielles, coexistent sur le territoire français.

* Association des bibliothécaires de France (ABF)
* Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de documentation (ADBU)
* Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV)
* Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)

**C. Associations spécialisées**

Associations se sont créées pour partager les expériences liées à des collections spécifiques. Ex :

* Images en bibliothèques pour la diffusion des films en bibliothèque, créée en 1989 : valorisation des collections cinématographiques et audiovisuelles en bibliothèque.
* La Joie par les livres, créée en 1963, rôle important pour la promotion de la littérature de qualité pour la jeunesse. Devenue, au fil du temps, un service rattaché au ministère de la Culture ; aujourd’hui intégrée dans le département littérature et art de la BnF.
* Association pour la coopération de l’interprofession musicale (ACIM) : fédère les associations liées à la musique à la bibliothèque.

**D. Nouveaux réseaux**

**Bibliopedia**

**Biblio-fr**

**Blogosphère et biblioblogosphère :**

Quelques blogs :

* Carnet de notes, blog de Bertrand Calenge, conservateur à la BM de Lyon. Réflexions sur le monde des bibliothèques
* Bibliobession, le blog d’un bibliobsédé des bibliothèques.

**Les réseaux de bibliothèques définis par territoires**

**Réseau local**

La bibliothèque municipale peut être organisée en plusieurs unités reliées les unes avec les autres.

L’intercommunalité favorise le regroupement de communes, qui peuvent inclure dans leurs statuts la compétence culturelle.

Au niveau d’une commune ou d’un ensemble de communes, on peut considérer qu’il y a organisation dès qu’il y a plusieurs lieux jouant le rôle de bibliothèque.

La commune

Dans un certain nombre de villes, on parle du « réseau des bibliothèques municipales ». On distingue souvent une bibliothèque centrale, située en centre-ville ou à proximité, et des annexes dans des quartiers. Souvent, l’offre de service maximale est disponible à la centrale, et les annexes n’en proposent d’une partie. Il arrive aussi qu’une annexe propose des services absents ailleurs.

Certaines villes ont aussi fait le pari, en fonction de la géographie du territoire, de proposer deux centrales de taille et services équivalents, plus des annexes (Meudon, Clamart).

Existent aussi des réseaux non hiérarchisés, présentant des équipements d’importance variable, dont aucun ne joue le rôle de centrale (ville de Paris).

L’intercommunalité

Plusieurs communes regroupées en établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent choisir de gérer ensemble leur bibliothèques, selon des formules diverses.

2 principaux cas de figure :

1. la structure intercommunale permet de créer, dans une ou plusieurs communes concernées, une ou des bibliothèques, quand il n’y en a pas ; ou de renforcer grandement des moyens d’une ou de bibliothèques existantes, notamment en collections et en personnel ;
2. les collectivités transfèrent à la structure intercommunale des bibliothèques déjà existantes, sans renforcement significatif de la structure (c’est le cas pour un certain nombre de BMVR : Montpellier, Troyes, …)

But : faire porter à la structure intercommunale le coût d’un ou plusieurs équipements dont la zone de chalandise dépasse la seule commune (BMVR)

envisager le développement d’un réseau cohérent à l’échelle d’un territoire.

En réalité, les transferts sont souvent partiels, créant des situations parfois complexes (cohabitation sur un territoire d’équipements municipaux et intercommunaux, idem pour les personnels, …)

Voir document politique documentaire Plaine Commune.

**Réseau départemental**

Les conseils généraux ont mis en place des plans départementaux de lecture publique, et les BDP sont au cœur du dispositif.

Depuis décentralisation (1986), ce sont les conseils généraux qui définissent les missions de ces bibliothèques devenues bibliothèques départementales ou bibliothèques départementales de prêt.

Elles aident à la constitution ou au développement d’un réseau de bibliothèques dans les communes.

Elles deviennent aussi des services départementaux de la lecture qui initient et coordonnent l’activité des petites communes en matière de lecture publique. Le mode de dépôt traditionnel est de + en + souvent délaissé. BDP sont ouvertes aux dépositaires. Bibliobus, mode traditionnel de desserte, est délaissé au profit de moyens plus souples (navettes, camionnettes).

Elles organisent également la **formation** des bibliothécaires et des correspondants des relais lecture. Elles comprennent un volet **d’animation culturelle** (prêt d’expositions, organisation de manifestation autour du livre, voir de spectacles).

Rôle de conseil et d’expert pour tout projet d’installation ou de modernisation de bibliothèques.

**Réseau national**

Les bibliothèques coopèrent dans un réseau national, particulièrement dans le domaione des ressources documentaires :

* les CADIST, Centre d’Acquisition et de Diffusion de l’Information Scientifique et Technique, sont réunis dans un réseau documentaire organisé par disciplines,
* les Pôles associés de la BnF ont pour mission de compléter les collections nationales par des offres locales.

CADIST :

1980 : le ministère en charge de l’Enseignement supérieur pose les bases d’un réseau d’acquisition et de diffusion des documents pour la recherche,

constitué de 11 bibliothèques d’universités et de grands établissements, dont les collections ou une partie des collections, sont spécialisées.

Ces collections doivent bénéficier aux chercheurs.

1983 : ce réseau est défini juridiquement et devient le réseau des centres d’acquisition et de diffusion de l’information scientifique et technique.

Aujourd’hui, 24 cadist (bibliothèques universitaires et de grands établissements comme le Museum d’histoire naturelle, l’Institut national de la recherche pédagogique, Science-Po)

Exemples de disciplines couvertes : histoire de l’Antiquité, histoire moderne, histoire contemporaine, chimie, médecine, sciences juridiques, sciences religieuses, …

Missions : acquérir documents de niveau recherche, tous supports, en langue française et en langues

étrangères, viser l’exhaustivité dans leurs domaines de spécialité ; mission de conservation ; fourniture de documents à distance en 24h.

Pôles associés de la BnF :

La mission de coopération de la BnF est nettement affirmée dans le décret fondateur de l’établissement (décret du 3 janvier 1994, article 2). 1994 : signature des 1ères conventions de « pôles associés »

2 axes :

- partage de la collecte, du signalement, de la conservation du dépôt légal imprimeur

aujourd’hui = 26 pôles associés. Le plus souvent : bibliothèques municipales des capitales de régions, ou chef-lieu des départements et territoires d’Outre mer.

mission : collecter un exemplaire de tous les ouvrages imprimés sur le territoire de la région concernée

- partage documentaire

but : viser l’exhaustivité documentaire dans des champs disciplinaires donnés. Pôles associés : développer des thématiques documentaires complémentaires aux collections de la BnF. Conventions avec des universités et grands organismes de recherche. Les Cadist font aussi partie de ce réseau. aujourd’hui : 89 bibliothèques ou centres de documentation, autour de 20 grands thèmes disciplinaires (ex : sciences de l’information et bibliophilie, philosophie, économie, droit, …)

En plus de la démarche des pôles associés : depuis 2004, mise en place par la direction du Livre et de la Lecture (DLL) du Plan d’action pour le patrimoine écrit (Pape) : un nouvel axe de coopération s’est développé pour la BnF autour de pôles régionaux. Mission : achever traitement de valorisation du patrimoine écrit régional.

**Réseaux de lecture publique : pour quoi faire ?**

**Enrichir l’offre documentaire**

Repousser les frontières de la bibliothèque, construire des collections en complémentarité

**Faciliter l’accès aux documents**

Pour que les utilisateurs de chaque bibliothèque puissent emprunter dans toutes celles du réseau, deux conditions préalables :

* une carte unique de lecteur avec les mêmes conditions d’inscription,
* un catalogue informatisé en réseau.

Une fois son document repéré et localisé, l’usager a deux solutions pour l’emprunter :

**Soit il se déplace dans la bibliothèque où se trouve le document et le rapporte ensuite à la bibliothèque d’emprunt.**

Ce mode de fonctionnement reste très dépendant des habitudes des lecteurs en matière de déplacements. On sait qu’ils se rendent plus facilement dans les communes qui disposent de plusieurs équipements ou services (banque, supermarché, pharmacie, etc.).

**Soit le réseau se charge de lui apporter le document dans la bibliothèque où il est inscrit ou dans la bibliothèque de son choix et il rend ensuite le document à la bibliothèque d'emprunt ou dans n'importe quelle autre bibliothèque du réseau.**

Ce mode de fonctionnement apporte au lecteur un véritable service innovant. Il nécessite l'organisation de **navettes régulières** pour transporter les documents réservés et retournés par les lecteurs dans chaque bibliothèque.

Dans ce cas, un véhicule de service, des outils de communication (fax, téléphone portable, messagerie), un local de stockage et de tri représentent les éléments indispensables d'une **logistique adaptée** à la circulation des documents.

Pour éviter d’éventuels problèmes ultérieurs, cette infrastructure logistique s'appuie sur un **cadre contractuel** avec la définition d'un règlement précis : modalités de prêt entrebibliothèques, droits et devoirs de chacune d'entre elles, etc.

**Animer et promouvoir**

Les programmes d'animation ou d'action culturelle mis en place par les bibliothèques représentent un enjeu dans le cadre de l'intercommunalité :

* Ils permettent d'afficher l'ambition culturelle de la communauté de communes,
* Ils participent à la construction de son identité territoriale,
* Ils sont la preuve des économies d'échelle réalisables, résultat d'une mutualisation des moyens,
* Fédérateurs, ils cimentent le réseau de bibliothèques, bien avant la mise en réseau informatique.

Dans le cadre d’une gestion intercommunale, une bibliothèque peut proposer trois types d’animation :

* locale
* itinérante
* globale

L’**animation locale** est constituée d’actions courantes et de quelques actions ponctuelles qui permettent à la bibliothèque de conserver sa propre identité culturelle.

**Exemple** : heure du conte, présentation de nouveautés, accueil de classes.

L’**animation itinérante** programme un même événement qui se déroule successivement dans les différentes bibliothèques du réseau en mutualisant les moyens.

**Exemple** : intervention d’un même écrivain tour à tour dans deux ou trois bibliothèques du réseau,circulation d’une même exposition.

L’**animation globale** implique, dans un même programme, une forte proportion de bibliothèques d’un même territoire. Chacune d'elles réalise sur la durée totale de l’animation une partie de ce programme. Cette coopération permet la mise en oeuvre d’actions culturelles plus ambitieuses et efficaces, rend très cohérent le projet culturel et en démultiplie l’impact médiatique. Il crée une culture commune et favorise l’émulation. Il permet enfin le croisement des publics qui se déplacent dans les différentes bibliothèques du réseau.

**Innover et se spécialiser**

Lieux vivants, chaleureux, accueillants, lieux de lecture mais aussi d’animation et de rencontres, les bibliothèques portent aussi une attention particulière aux publics qui demandent un accueil spécifique ou qui nécessitent une démarche distincte.

Mais les bibliothèques des petites communes n’ont pas toujours les forces nécessaires pour proposer ces services spécialisés. La mise en commun des idées et des énergies, la répartition des rôles sur un territoire intercommunal peut permettre d’innover !

Quelques exemples :

• le **développement d’un fonds "Petite Enfance",** assumé par la bibliothèque de la commune où se trouve le centre social (Coglais (35) - 11 communes, 10 295 habitants), le point de rencontre des assistantes maternelles ou la PMI. Albums, livres cartonnés, matériel spécifique pour des animations "bébés lecteurs" circulent ensuite dans les bibliothèques du réseau.

* **l’accès des mal-voyants aux bibliothèques** : achat de matériel de lecture, d’ordinateurs etlogiciels adaptés dans une bibliothèque qui peut aussi être le relais de l’intercommunalité pour une participation au réseau des bibliothèques sonores.
* un **point "Documentation / Information du citoyen"** chargé de rassembler pour l’ensemble

des bibliothèques les documents sur la vie pratique, les services, les loisirs, les problèmes d’actualité…

* la **mise en place de points multimédia :** formation des bénévoles et du public, animations en commun, fonds intercommunal circulant de cédéroms ou DVD-ROM (Pays de la Roche aux Fées (35) - 19 communes, 24 500 habitants).
* le portage de livres à domicile pour ceux qui ne peuvent se déplacer (Pays Guerchais (35) - 7 communes, 8 200 habitants).
* La médiation du livre : colportage auprès des familles défavorisées, « bibliothèques de rue » ou ateliers d’écriture pour aller vers ceux qui n’osent pas se rendre à la bibliothèque.

**Les services liés au réseau de bibliothèques**

**Les catalogues collectifs et prêt entre bibliothèques**

2 grands catalogues collectifs : le catalogue collectif de France et le Sudoc

**Catalogue collectif de France CCFr**

Mission ambitieuse : recenser la totalité des ressources documentaires des bibliothèques françaises.

Aujourd’hui, le CCFr est un outil de localisation de plus de 15 millions de documents conservés à la BnF et dans les principales bibliothèques françaises.

Actuellement, il donne un accès unique et simultané à trois grands catalogues français :

*BNF* : le catalogue de la Bibliothèque nationale de France

*Sudoc* (système universitaire de documentation) : le catalogue des bibliothèques del’enseignement supérieur

*Base Patrimoine* : le catalogue des fonds anciens et/ou locaux de 60 bibliothèquesmunicipales et spécialisées

Le Catalogue collectif de France permet de consulter le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation (RNBCD) qui contient la description détaillée de bibliothèques françaises de tout type et de toute taille, soit plus de 4.000 établissements, ainsi que la description de leurs fonds spéciaux.

Le Prêt inter-biliothèques (PIB) permet, à partir d’une localisation, de demander en ligne le prêt ou la reproduction d'un document dans tout type de bibliothèques.

**Le Sudoc (système universitaire de documentation)**

Le catalogue du Système Universitaire de Documentation est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est développé par l’ABES (agence bibliographique de l’enseignement supérieur). Il comprend plus de 9 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...)

Le catalogue Sudoc décrit également les collections de revues et journaux d'environ 2000 établissements documentaires hors enseignement supérieur (bibliothèques municipales, centres de documentation...)

Enfin, il a pour mission de recenser l'ensemble des thèses produites en France.

Une recherche dans le catalogue Sudoc permet :

* d'obtenir la description bibliographique du document
* de constituer une bibliographie par le téléchargement ou l'export de notices
* de sauvegarder dans son panier, au fil de la recherche des enregistrements (jusqu'à 100) pour pouvoir les télécharger
* d'accéder au texte intégral du document si celui-ci est accessible en ligne
* de localiser un document dans une des bibliothèques du réseau Sudoc afin de pouvoir le consulter, en demander le prêt ou la reproduction.

**Autres exemplaires de catalogues collectifs**

* **RéVOdoc**, réseau documentaire du Val d’Oiseet son catalogue collectif. RéVOdoc estné en 1995 de la volonté du Conseil général de favoriser la coopération documentaire avec les établissements d’enseignement supérieur. Il s’est étendu à partir de 1999 aux bibliothèques publiques et centres de documentation spécialisés. Mis en oeuvre par la bibliothèque départementale avec le logiciel MoCCAM déployé et paramétré par la société W3Line, ce catalogue a vocation à décrire les fonds des bibliothèques de toutes natures du Val d’Oise, publiques, d’enseignement supérieur ou spécialisées, et à faciliter le prêt entre bibliothèques (PEB) pour une partie d’entre eux.Il est alimenté par extraction régulière des données. Chaque exemplaires dont la disponnibilité en temps réel n’est pas connue, peut avoir pour statut *Disponible pour* *le PEB sous réserve d’acceptation*, *Prêt aux personnes inscrites dans cette bibliothèque* ou *Consultation sur place*.Les personnes inscrites dans une desbibliothèques participant au catalogue collectif peuvent effectuer des réservations en ligne. Le document est acheminé par enveloppe prétimbée fournie par le conseil général vers la bibliothèque où est inscrite la personne ayant réservé.Le prêt entre bibliothèque est géré par les bibliothèques participantes grâce au module de PEB de MoCCAM.
* **Hermine** : des documents sélectionnés pour mieux connaître la Bretagne. Réalisé parLivre et lecture en Bretagne, Hermine est fondé sur un réseau de professionnels de la documentation et de bibliothèques de Bretagne. Service d'informations sur la Bretagne et les Bretons, Hermine signale les articles de presse, études et rapports paraissant sur ce sujet tant au niveau local et régional que national et international. La base de données, réalisée par un groupement régional d'établissements documentaires, est **enrichie en permanence** au fil de l'actualité, avec des documents sélectionnés pour leur **contenu informatif analytique et pérenne**.

La recherche, fondée sur l'utilisation de **mots courants**, permet non seulement d'afficher les références complètes, avec **analyse par mots clés et résumés**, mais également une localisation dans un organisme documentaire du territoire de la

Bretagne historique pour ceux disponibles en région. En outre, un nombre conséquent d'articles de revue sont disponibles en **texte intégral.**

* **JUMEL** : Jura médiathèques en ligne

LES BIBLIOTHEQUES DU JURA s'associent pour vous proposer :

Un catalogue collectif : suite à une recherche, vous pouvez localiser les documents qui vous intéressent dans l'ensemble des bibliothèques du département.

La mise à disposition de documents d'autres bibliothèques : le PEB (prêt entre bibliothèques) permet d'acheminer jusqu'à vous des documents appartenant à d'autres bibliothèques que celle que vous fréquentez.

La consultation en ligne et le téléchargement de ressources numériques : sites web, livres électroniques, fichiers audio ou vidéo...

**Une politique documentaire partagée**

Réalisation d’une « carte documentaire »

– en dressant le portrait des ressources disponibles sur un territoire donné

– en poursuivant des objectifs:

* Quadrillage systématique afin d’avoir la meilleure couverture documentaire possible
* ou identifier des bibliothèques qui se spécialisent dans certains secteurs documentaires (« fonds thématiques »)

Acquisitions

* Si direction unique (BM, bib d’interco)

– Centralisation des acquisitions, du traitement du document

• Si bibliothèques en collaboration

– Acquisitions dans chaque bib

– Spécialisation possible dans certains secteurs documentaires (« fonds thématiques »)

• Ex: bibliothèques du Val de Marne

Collections

• Des collections propres à chaque bibliothèque

• Des collections communes

Vie des collections

• Circulation des documents entre les différents sites

• Mutualisation dans un catalogue en ligne commun

• Actions communes de valorisation des Collections Cadres

• Contractualisation – entre bibs – entre BDP et bibs

– Ex: BDP Dordogne, signature d’une convention avec bibliothèques municipales ou réseaux de bibliothèques

• Intercommunalités: compétence « équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire »

– Ex: Communauté de communes Vallée de l’Hérault

**Réseaux professionnels**

**Associations internationales**

Pour les bibliothécaires français, la coopération internationale se traduit pour l’essentiel par leur participation active à quelques associations internationales de bibliothèques et de documentation.

* Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) : dvp coopération entre bibliothécaires de pays francophones. Tient annuellement son congrès dans le cadre de l’IFLA, dvp un programme d’échanges de professionnels des bibliothèques entre les pays francophones ;
* European Bureau of Library Information and Documentation Associations (EBLIDA): fédère les associations nationals, les grandes bibliothèques et les services de documentation et d’archives, pour jouer un rôle de lobby auprès de l’Union européenne, notamment pour tout ce qui touche au droit d’auteur et à l’accès à l’information dans le cadre de la documentation numérique. Eblida réunit des groupes de travail et propose des expertises sur ces questions, tout en participant à des projets européens dans le domaine de la documentation ;
* International Federation of Library Associations (IFLA): regroupe les associations des bibliothèques et de la documentation du monde entire. Célèbre pour sa conférence annuelle. Elle représente la profession dans toutes les instances internationales, et est consultée, à titre d’expert, dans toutes les grandes négociations internationales. Elle est organisée en sections, par types de bibliothèques (ex : bibliothèques de droit, bibliothèques académiques et de recherche, …)
* Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER) : soutenue par le Conseil de l’Europe, fédère des bibliothèques et des institutions de coopération pour promouvoir les bibliothèques de recherche en Europe. Travaille essentiellement à la préservation et la conservation des collections constituant le patrimoine culturel européen, la numérisation, l’acquisition de ressources électroniques et l’Open Archives Initiative (OAI). Elle gère un groupe de professionnels sur l’architecture des bibliothèques.

**Associations nationales**

De nombreuses associations professionnelles, généralistes ou sectorielles, coexistent sur le territoire français.

**Association des bibliothécaires de France (ABF)**

Association nationale à vocation fédératrice. Existe depuis 1906. déclarée d’intérêt public en 1969. La plus ancienne et la plus importante association de bibliothécaires en France. La seule qui recrute ses membres parmi tous les types d’établissements, sans distinction de catégorie, de grade ou de fonction.

Structurée en 22 groupes régionaux, et en commissions et groupes de travail qui suivent un domaine en particulier.

l’ABF représente et défend les intérêts de la profession aux niveaux national et international, dans tous les secteurs (public et privé, spécialisé ou non). Elle se veut également un lieu d’échanges et de rencontres entre ses adhérents qui peuvent y partager leurs expériences, leurs compétences, leurs

questionnements (ex : journées d’étude thématiques, bibliolab, …).

Elle entretient la réflexion sur l’évolution et le devenir de la profession, en réunissant des commissions thématiques et en organisant des journées d’étude ouvertes à tous, ainsi qu’un colloque au cours de son congrès annuel. Elle participe activement à l’IFLA.

Depuis très longtemps, elle propose une formation d’auxiliaire de bibliothèque organisée et dispensée localement par les groupes régionaux. Elle organise également des formations sur mesure et a mis en œuvre une procédure de validation des acquis de l’expérience (VAE).

Son site internet, rénové en 2009, offre un large ensemble de ressources multimédias et de nouveaux services (lettre électronique, fils RSS, blogs, listes de discussion, …).

L’ABF publie la revue BIBLIOthèque(s), édite une collection de guides pratiques et de manuels pédagogiques (la collection « Médiathèmes ») et dirige le *Métier de Bibliothécaire*, régulièrement mis à jour et édité par le Cercle de la Librairie.

**Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de documentation (ADBU)**

Regroupe les directeurs des services communs de la documentation, des services interétablissements de coopération documentaire et des grands établissements, ainsi que les responsables des sections documentaires et les membres des équipes de direction.

Privilégie les échanges d’informations sur la gestion des bibliothèques, confrontation des expériences documentaires conduites dans les universités.

Principaux objectifs : mettre en œuvre les politiques documentaires les plus adaptées à la diversité et

à l’éclatement des sites documentaires, d’assurer le développement documentaire des universités en cohérences avec celui des réseaux régionaux, nationaux et internationaux , et de rechercher des solutions professionnelles liées aux évolutions de l’information scientifique et technique.

**Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBGV)**

Fondée en mars 2002 pour regrouper les directeurs de bibliothèques municipales confrontés aux mêmes problématiques. Se pose en partenaire des associations déjà existantes.

But : mutualisation d’expériences et de savoir-faire, réalisation d’études, d’enquêtes et d’outils répondant à des besoins communs.

**Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)**

Créée en 1987, suite au transfert des bibliothèques centrales de prêt aux départements. Regroupe aujdh la majorité des 96 directeurs de BDP et leurs adjoints, pour réfléchir à l’organisation d’un service de lecture et de documentation dans un réseau départemental.

**Associations spécialisées**

Associations se sont créées pour partager les expériences liées à des collections spécifiques. Ex : Images en bibliothèques pour la diffusion des films en bibliothèque, créée en 1989 : valorisation des collections cinématographiques et audiovisuelles en bibliothèque.

La Joie par les livres, créée en 1963, rôle important pour la promotion de la littérature de qualité pour la jeunesse. Devenue, au fil du temps, un service rattaché au ministère de la Culture ; aujourd’hui intégrée dans le département littérature et art de la BnF.

Association pour la coopération de l’interprofession musicale (ACIM) fédère les associations liées à la musique à la bibliothèque.

**Nouveaux réseaux**

**Bibliopedia**

Site collaboratif pour les bibliothécaires, documentalistes et archivistes francophones. Basé sur le principe du wiki, recense toutes les informations nécessaires aux professionnels.

**Biblio-fr**

pendant 16 ans, la principale source d’informations et d’échanges entre professionnels du livre, majoritairement des bibliothécaires, était Biblio-fr. Elle a cessé de fonctionner en juin 2009. Les archives restent accessibles en ligne.

Blogosphère

biblioblogosphère

1er blog bibliothéconomique en France : biblioacid, tenu par Marlène Delhaye et Nicolas Morin : traitait de tout ce qui préoccupe la profession.

Bilblioblogueurs : une minorité, mais qui joue un rôle d’aiguillon : critique les travers de la profession, cherche à la faire évoluer

Quelques blogs :

Carnet de notes, blog de Bertrand Calenge, conservateur à la BM de Lyon. Réflexions sur le monde des bib

Bibliobession, le blog d’un bibliobsédé des bibliothèques.

**Eléments bibliographiques et webographiques :**

*BIBLIOthèque(s)*, la revue de l’ABF

*Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Rennes : Agence de coopérationdes bibliothèques et centres de documentation en Bretagne, 2004, consultable ici : http://www.cg37.fr/lireentouraine/pdf-document/guidemisereseau4.pdf (consulté le 28/11/2010)

**Liens utiles :**

Catalogues collectifs :

RéVOdoc, réseau documentaire du Val d’Oise , http://www.valdoise.fr/7553-revodoc-et-vos-bibliotheques.htm, (consulté le 28/11/2010)

Hermine, La Bretagne en références, www.hermine.org, (consulté le 28/11/2010) Jura médiathèques en ligne, http://www.jumel39.fr/, (consulté le 28/11/2010)

Associations professionnelles :

Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) : http://aifbd.org/(consulté le 28/11/2010)

European Bureau of Library Information and Documentation Associations (EBLIDA),

http://www.eblida.org/ (consulté le 28/11/2010)

International Federation of Library Associations (IFLA): http://www.ifla.org/ (consulté le 28/11/2010) Ligue des bibliothèques européennes de recherche : http://www.libereurope.eu/ (LIBER) (consulté le 28/11/2010)

Association des bibliothécaires de France (ABF) : http://www.abf.asso.fr/ (consulté le 28/11/2010) Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de documentation (ADBU) : http://www.adbu.fr/ (consulté le 28/11/2010)

Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France (ADBVG) : http://www.adbgv.asso.fr/ (consulté le 28/11/2010)

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt : http://www.adbdp.asso.fr/ (consulté le 28/11/2010)

Images en bibliothèques, http://www.imagesenbibliotheques.fr/, (consulté le 28/11/2010) La Joie par les livres, http://lajoieparleslivres.bnf.fr/ (consulté le 28/11/2010)

ACIM, http://www.acim.asso.fr/ (consulté le 28/11/2010)

Nouveaux réseaux

Bibliopedia : http://www.bibliopedia.fr/, (consulté le 28/11/2010)

Biblio-fr : https://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr (consulté le 28/11/2010)

Carnet de notes, blog de Bertrand Calenge : http://bccn.wordpress.com/ (consulté le 28/11/2010) Bibliobession, blog de Silvère Mercier : http://www.bibliobsession.net/ (consulté le 28/11/2010)

Les réseaux peuvent être organisés de différentes manières : centralisée ou partagée. Quelle que soit l’organisation, le réseau repose sur un principe de mutualisation.